

# CAPA d'avancement d'échelon

## Déclaration des élus CPE

7/11/2016

La rentrée s'est déroulée dans un contexte d'abord marqué par les terribles événements de l'été et par l'indigence des débats qui leur ont succédé. A ce sujet, le SNES-FSU tient à souligner son inquiétude et son indignation quant à la prolifération de tous discours de repli, de stigmatisation et de haine dans la société.

La question de la sécurité a aussi dominé la rentrée. Si celle-ci relève d'un souci légitime et permanent pour les élèves, les familles et les personnels, et que ces derniers ont à cœur d'assurer dans leur quotidien professionnel, elle ne saurait être prétexte à dégrader encore leurs conditions de travail ou leur confier des rôles et des tâches qui ne sont pas les leurs, ni des missions qui ne relèvent pas de leur responsabilités. Et c'est précisément à cette question de la dégradation des conditions de travail des CPE que nous souhaitons consacrer l'essentiel de notre déclaration.

Même si nous nous réunissons aujourd'hui pour traiter de la question de l'avancement d'échelon selon des modalités mises en place pour la dernière fois du fait de la mise en action du PPCR dès janvier 2017 et la modification des grilles indiciaires à compter de septembre 2017, la dégradation des conditions de travail de nos collègues reste notre grande inquiétude. Courant septembre 2016 des personnels de direction de l'académie se sont réunis devant le rectorat pour dénoncer un manque de reconnaissance de l'Institution à leur endroit et leur ras le bol de recevoir des injonctions contradictoires. Nous pouvons faire notre ses griefs tout en les développant et y liant l'aspect rémunération et déclassement pour ce qui concerne les CPE.

Ainsi la mise en place progressive du New Public Management dans les EPLE génère des relations de plus en plus conflictuelles et difficiles entre les personnels de direction et les équipes enseignantes et d'éducation. Nous insisterons bien sûr ici sur la réalité très marquée de cette dégradation avec les CPE.

Depuis un an et demi et le constat partagé, lors d'un groupe de travail en présence des médecins conseillers techniques de madame le Recteur, de la grande souffrance au travail d'un nombre non négligeables de collègues CPE, il avait été acté le principe de la réunion d'un groupe de travail traitant de questions relatives à la réalité d'exercice du métier dans les établissements. Un premier GT s'est réuni en février 2016, nous avons défini les points sur lesquels nous souhaitons des clarifications ou des évolutions de la part de l'administration. Nous avons établi que la discussion prendrait bien évidemment appui sur la nouvelle circulaire de mission et le référentiel de compétence des CPE. Depuis lors, plus rien.

Nous réitérons avec force notre demande de la tenue de nouveaux GT métier CPE le plus rapidement possible. Nous retenons la date d'une prochaine réunion proposée par Madame le Recteur, dans la première quinzaine de décembre comme la reprise du travail de ce GT. Cette décision va dans le bon sens.

Pour les élu(e)s du SNES/FSU, cette discussion doit déboucher à moyen terme, sur une rencontre avec les représentants des personnels de direction visant à clarifier les rôles et les missions de chacun dans les EPLE.